

Procès-verbal de l'assemblée régulière du conseil municipal de Montcerf-Lytton tenue le lundi 3 octobre 2011 à 19.30 heures au deuxième étage du centre communautaire au 18 rue Principale Nord.

Sont présents ; Messieurs Jean-Guy Lavergne, Réal Lajeunesse, Serge Lafontaine, Ward O'Connor et Yvon Rivet

Était absent ; Monsieur Claude Desjardins

Autres présences;

Marc Émond, Roger Paradis, Pierre Gauthier, Martine Duperré, Réjean Côté René Côté, Michel Ménard, Guy Gosselin, Marie-Paule Nault Gosselin, Jean Thibault et Raymond Ménard

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le quorum est vérifié et l'assemblée débute à 19.30 heures. Monsieur Alain Fortin maire, déclare l'assemblée ouverte et souhaite la bienvenue à tous. Madame Liliane Crytes exerce les fonctions de secrétaire.

2011-10-163

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le conseiller Jean-Guy Lavergne propose et il est résolu que l'ordre du jour soit accepté avec l'ajout suivant à ;

6.17; CFP de Mont-Laurier demande autorisation pour transport de bois chemin du rang trois Nord.

Il est entendu de reporter l'item 3.02 afin d'obtenir plus d'informations

Adoptée à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les personnes présentes à la période de questions

2011-10-164

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 SEPTEMBRE 2011

Monsieur le conseiller Serge Lafontaine propose et il est résolu d'adopter le procès-verbal du 6 septembre 2011 tel que déposé.

Monsieur le conseiller Yvon Rivet était absent lors de cette assemblée et celui-ci mentionne au conseil qu'il était en conflit d'intérêts sur la résolution 2011-09-154

Adoptée à l'unanimité

2011-10-165

ADOPTION DES COMPTES ACQUITTÉS ET DES COMPTES FOURNISSEURS DE LA PÉRIODE

Monsieur le conseiller Yvon Rivet propose et il est résolu que les listes de comptes et chèques suivants soient approuvées telles que présentées.

Comptes fournisseurs acquittés ;

Chèques # 11985 à # 12009 pour un montant de 11,772.58 \$

Comptes fournisseurs à payer ; chèques #12010 au # 12067 pour un montant de 125,439.94\$ incluant les salaires du mois.

Certificat de disponibilité

Je soussignée Liliane Crytes, directrice générale/secrétaire, trésorière de la municipalité de Montcerf-Lytton certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-devant sont engagées.

Liliane Crytes,
Directrice générale

Adoptée à l'unanimité

2011-10-166

COURS SUR LE CODE D'ÉTHIQUE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

Proposé par Monsieur Ward O'Connor, et il est résolu d'autoriser la directrice générale Liliane Crytes, a assisté au cours sur le code d'éthique des employés municipaux qui sera donné par l'association des directeurs municipaux du Québec qui aura lieu à Gatineau le 14 octobre 2011. Les frais d'inscriptions sont de 130.00 \$ plus taxes.

Il est entendu que les frais reliés à ce cours lui seront remboursés.

Adoptée à l'unanimité

2011-10-167

DÉMISSION D'UN POMPIER

Proposé par le conseiller Réal Lajeunesse et il est résolu d'accepter la démission de Monsieur Yoan Deschênes en tant que pompier volontaire. Celui-ci invoque des raisons personnelles.

Adoptée à l'unanimité

2011-10-168

PLAQUETTES DE NUMÉROS CIVIQUES

CONSIDÉRANT QUE dans le schéma de couvertures de risques en sécurité incendie, il faut prévoir l'installation de plaquettes de numéros civiques uniformisées dans les municipalités;

CONSIDÉRANT QU'il sera possible d'économiser environ 15 % en procédant à l'achat en commun;

CONSIDÉRANT QUE la M.R.C. Vallée-de-la-Gatineau demande aux municipalités de leur signifier par voie de résolution, leur intention de participer à l'achat en groupe de plaquettes de numéros civiques;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Guy Lavergne et il est résolu de signifier à la M.R.C. notre intention de participer à cet achat en groupe.

Adoptée à l'unanimité

2011-10-169

CLOTURE DU TERRAIN DE L'AQUEDUC MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE des estimés ont été demandées pour faire l'installation d'une clôture de six pieds avec poteaux et une barrière de 4 pieds et deux de huit pieds sur une longueur approximative de 3500 pieds aux limites du terrain de l'aqueduc municipal afin de protéger nos sources;

CONSIDÉRANT QUE l'estimé de Monsieur Mario Forcier est la plus basse au montant de 13,619.00 \$

CONSIDÉRANT QUE la clôture sera achetée par la municipalité d'un montant estimé à 9,759.06\$ taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Lafontaine et il est résolu de mandater Monsieur Mario Forcier de Délégation pour faire l'installation de cette clôture dans les limites du terrain municipal.

Monsieur le conseiller Ward O'Connor enregistre sa dissidence sur cette résolution car il est en conflit d'intérêts, son terrain est contigu au terrain de l'aqueduc municipal.

Adoptée à l'unanimité

2011-10-170

**AVIS DE MOTION;
RÈGLEMENT CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS
MUNICIPAUX**

Un avis de motion est ici déposé par le conseiller Serge Lafontaine afin d'adopter un règlement intitulé « Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux. »

Le projet de règlement est déposé avec l'avis de motion.

2011-10-171

AVIS DE MOTION/ RÈGLEMENT CONCERNANT LE STATIONNEMENT

Un avis de motion est par la présente donné par le conseiller Yvon Rivet qu'à une séance ultérieure, un règlement concernant le STATIONNEMENT, applicable par la Sûreté du Québec, sera présenté pour adoption.

En conformité avec l'article 445 du code municipal, je demande dispense de la lecture du présent règlement et j'avise que les membres du conseil ont déjà reçu copie du règlement, de plus, ce dernier est disponible au bureau municipal pour consultation.

2011-10-172

**AVIS DE MOTION/ RÈGLEMENT CONCERNANT LA SÉCURITÉ,
LA PAIX ET L'ORDRE**

Un avis de motion est par la présente donné par le conseiller Ward O'Connor qu'à une séance ultérieure, un règlement concernant LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE, applicable par la Sûreté du Québec, sera présenté pour adoption.

En conformité avec l'article 445 du code municipal, je demande dispense de la lecture du présent règlement et j'avise que les membres du conseil ont déjà reçu copie du règlement, de plus, ce dernier est disponible au bureau municipal pour consultation.

2011-10-173

AVIS DE MOTION/ RÈGLEMENT CONCERNANT LES NUISANCES

Un avis de motion est par la présente donné par le conseiller Serge Lafontaine qu'à une séance ultérieure, un règlement concernant LES NUISANCES, applicable par la Sûreté du Québec, sera présenté pour adoption.

En conformité avec l'article 445 du code municipal, je demande dispense de la lecture du présent règlement et j'avise que les membres du conseil ont déjà reçu copie du règlement, de plus, ce dernier est disponible au bureau municipal pour consultation.

2011-10-174

AVIS DE MOTION/ RÈGLEMENT CONCERNANT LE COLPORTAGE

Un avis de motion est par la présente donné par le conseiller Réal Lajeunesse qu'à une séance ultérieure, un règlement concernant LE COLPORTAGE, applicable par la Sûreté du Québec, sera présenté pour adoption.

En conformité avec l'article 445 du code municipal, je demande dispense de la lecture du présent règlement et j'avise que les membres du conseil ont déjà reçu copie du règlement, de plus, ce dernier est disponible au bureau municipal pour consultation

2011-10-175

AVIS DE MOTION/ RÈGLEMENT CONCERNANT LES SYSTÈMES D'ALARME

Un avis de motion est par la présente donné par le conseiller Jean-Guy Lavergne qu'à une séance ultérieure, un règlement concernant LES SYSTÈMES D'ALARME, applicable par la Sûreté du Québec, sera présenté pour adoption.

En conformité avec l'article 445 du code municipal, je demande dispense de la lecture du présent règlement et j'avise que les membres du conseil ont déjà reçu copie du règlement, de plus, ce dernier est disponible au bureau municipal pour consultation

2011-10-176

AVIS DE MOTION/ RÈGLEMENT CONCERNANT L'UTILISATION EXTÉRIEURE DE L'EAU DE L'AQUEDUC PUBLIC

Un avis de motion est par la présente donné par le conseiller Jean-Guy Lavergne qu'à une séance ultérieure, un règlement concernant L'UTILISATION EXTÉRIEURE DE L'EAU DE L'AQUEDUC PUBLIC, applicable par la Sûreté du Québec, sera présenté pour adoption.

En conformité avec l'article 445 du code municipal, je demande dispense de la lecture du présent règlement et j'avise que les membres du conseil ont déjà reçu copie du règlement, de plus, ce dernier est disponible au bureau municipal pour consultation

2011-10-177

AVIS DE MOTION/ RÈGLEMENT CONCERNANT LES ANIMAUX

Un avis de motion est par la présente donné par le conseiller Serge Lafontaine qu'à une séance ultérieure, un règlement concernant LES ANIMAUX applicable par la Sûreté du Québec, sera présenté pour adoption.

En conformité avec l'article 445 du code municipal, je demande dispense de la lecture du présent règlement et j'avise que les membres du conseil ont déjà reçu copie du règlement, de plus, ce dernier est disponible au bureau municipal pour consultation

2011-10-178

AVIS DE MOTION MODIFIANT LE RÈGLEMENT # 140 CONCERNANT
LES ANIMAUX

Un avis de motion est par la présente donné par le conseiller Jean-Guy Lavergne qu'à une séance ultérieure, un règlement modifiant le règlement # 140 concernant LES ANIMAUX (chiens) , sera présenté pour adoption.

En conformité avec l'article 445 du code municipal, je demande dispense de la lecture du présent règlement et j'avise que les membres du conseil ont déjà reçu copie du règlement, de plus, ce dernier est disponible au bureau municipal pour consultation.

2011-10-179

PAIEMENT FINAL; CONSTRUCTIONS GILLES PAQUETTE

CONSIDÉRANT QU'il restait un montant de 15,411 \$ à payer à Constructions Gilles Paquette pour la construction des deux ponts du lac Logue et Des rivières

CONSIDÉRANT QUE celui-ci nous a déposé un cautionnement d'entretien par l'Unique assurance générale Inc.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yvon Rivet et il est résolu d'autoriser le paiement final à Constructions Gilles Paquette de Mont-Laurier au montant de 15,411 \$.

Adoptée à l'unanimité

2011-10-180

AUTORISATION À L'ASSOCIATION DES CERFS MONTCERF-LYTTON

CONSIDÉRANT QUE l'association des cerfs Montcerf-Lytton a fait une demande au conseil municipal pour utiliser le terrain de l'ancien dépôt en tranchée de la municipalité lot 3 320073, anciennement lot 67 rang six, canton Egan pour un champ de tir;

CONSIDÉRANT QUE ce terrain est situé à trois kilomètres de toutes résidences;

CONSIDÉRANT QUE L'association fait présentement une demande auprès de la Sûreté du Québec pour obtenir l'autorisation nécessaire pour un champ de tir;

CONSIDÉRANT QUE l'association doit se munir d'une assurance pour une telle activité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réal Lajeunesse et il est résolu d'autorisation l'association des cerfs Montcerf-Lytton à utiliser le terrain (3 320,073, anciennement lot 67 du rang six Canton de Lytton pour un champ de tir à condition que le club obtienne l'approbation de la Sûreté du Québec et l'association devra nous fournir une preuve d'assurance.

Adoptée à l'unanimité

2011-10-181

ANALYSE DE L'EAU

CONSIDÉRANT QUE selon le règlement provincial sur la qualité de l'eau potable, le nombre et la fréquence d'échantillonnage pour le contrôle bactériologique lorsque l'on dessert entre 21 à 1000 personnes sont de deux par mois dans les endroits représentatifs du réseau, dont 50 % aux extrémités du réseau.

CONSIDÉRANT QUE les paramètres analysés sont les bactéries coliformes totales, bactéries coliformes fécaux ou Escherichia coli ou BHAA;

CONSIDÉRANT QUE depuis quelques années, la responsable effectuait des analyses toutes les semaines;

CONSIDÉRANT QUE l'eau est parfaitement conforme et qu'il n'y a aucune bactérie dans celle-ci;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Guy Lavergne et il est résolu unanimement de revenir au règlement sur la qualité d'eau potable et de faire des analyses deux fois par mois.

2011-10-182

OFFRE D'EMPLOI

CONSIDÉRANT QUE l'hiver approche et qu'il faut une personne pour faire l'entretien de la patinoire;

CONSIDÉRANT QU'il faut également une personne pour déneiger et sabler les entrées du centre municipal et de la salle de Lytton et déneiger les bornes-fontaines;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yvon Rivet et il est résolu de demander par circulaire dans la municipalité des offres de services pour occuper un poste de préposé pour faire l'entretien de la patinoire, du pavillon ainsi que déneiger et sabler les entrées du centre municipal, de l'ancienne salle municipale de Lytton et le déneigement des bornes-fontaines.

Il est entendu que le salaire offert sera de 11.90 \$ de l'heure pour un minimum de 35 heures pour une période d'embauche d'approximativement vingt semaines.

Adoptée à l'unanimité

2011-10-183

PEINTURE DU CHEVREUIL SUR MONUMENT

CONSIDÉRANT QUE le monument en avant du centre municipal a été restauré cet automne;

CONSIDÉRANT QU'IL faudrait peindre le chevreuil sur le monument, car celui-ci n'a jamais été peinturé;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur François Côté de la municipalité est intéressé à peindre ledit chevreuil;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Côté nous demande de payer la peinture et de lui donner un montant d'environ 250 \$ pour son travail;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réal Lajeunesse et il est résolu d'accorder le contrat à Monsieur François Côté. Il est entendu que ces travaux pourront être faits au printemps 2012.

Adoptée à l'unanimité

2011-10-184

AUTORISATION AU CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE DE MONT-LAURIER

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire Pierre-Neveu possède plusieurs terrains sur le chemin du rang trois Nord;

CONSIDÉRANT QUE le centre de formation professionnelle de Mont-Laurier demande notre autorisation pour transporter environ une quinzaine de voyages de bois sur le chemin du rang trois nord dans la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le transport lourd endommage nos chemins et qu'une partie du chemin du rang trois Nord vient d'être refait;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Lafontaine et il est résolu que le conseil accepte que la CFP de Mont-Laurier transporte du bois aux charges autorisées et que la CFP s'engage par une entente écrite de remettre le chemin dans l'état auquel il était avant le transport.

Adoptée à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les personnes présentes à la période de questions

2011-10-185

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 20.50 heures, Monsieur Jean-Guy Lavergne propose et il est résolu de lever l'assemblée.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur Alain Fortin
Maire

Madame Liliane Crytes
Directrice générale